

# APPAREILS À PRESSION : APPLICATION DU CODAP® 2022, DIVISIONS 1 ET 2

Assurez la conformité de vos appareils à pression en utilisant les règles de choix des catégories de construction, des matériaux, des règles de fabrication et de contrôle du Codap® (Code français des appareils à pression). (ex S32)



Ref : ESP11  
DISPONIBLE EN INTRA

## Présentation de la formation

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre la structure du code
- Connaître les principales différences entre CODAP® Divisions 1 & 2
- Choisir une catégorie de construction du code en fonction de la catégorie de risque de la DESP
- Appréhender l'impact du choix d'une catégorie de construction du code sur les exigences du code
- Connaître l'inspection et les contrôles applicables à un appareil à pression
- Établir le dossier d'un appareil à pression

### Méthodes pédagogiques

Formation alternant théorie et échanges fréquents, présentation par exposés avec illustrations et vidéos

### Moyens d'évaluation

Réalisation d'exercices pendant et en fin de formation

### Profil du formateur

Expert technique dans le domaine, intervenant notamment dans des prestations de conseil et d'assistance technique chez les fabricants d'équipements

### Personnel concerné

Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études ou des services fabrication, méthodes et contrôle-inspection. Inspecteurs de maintenance, installation sur site, etc.

### Prérequis

Formation générale sur le Code de Construction qui s'adresse à un large public, les prérequis sont divers et le stagiaire doit avoir des connaissances dans un ou plusieurs des domaines : Métallurgie • Fabrication des équipements sous pression • Examen non destructif (visuel, ressauage, radiographie, ...) • Conception et calcul d'équipements sous pression • Formation nécessitant de connaître la DESP/68/UE • Inspection en service d'équipements sous pression • Procédés industriels nécessitant des équipements sous pression (pétrole et gaz, nucléaire, chimie, ...)

## SESSION EN 2026

### Courbevoie

☒ 21h - 2740 € HT  
→ du 04/02 au 06/02/2026  
→ du 09/12 au 11/12/2026

### Lyon

☒ 21h - 2740 € HT  
→ du 14/10 au 16/10/2026

## Programme de la formation

### CONTACTS

#### Renseignements inscription

Service Formation  
+33 (0)970 820 591  
formation@cetim.fr

#### Responsable pédagogique

Philippe Rohart

#### En situation de handicap ?

Consulter notre référent handicap pour étudier la faisabilité de cette formation à  
referent.handicap@cetim.fr

#### → Généralités

- › Domaine d'application des divisions 1 et 2 du Codap®.
- › Application des exigences du code vis-à-vis des exigences de la DESP : choix de la catégorie de construction du code
- › Influence générale du choix de la catégorie de construction (contrainte nominale de calcul, coefficient de soudure, réception des matériaux...)
- › Aménagements des exigences de la Division 2.

#### → CT Matériaux

- › Objet et organisation du CT Matériaux
- › Utilisation du CT Matériaux
- › Conditions de livraison des matériaux
- › Choix du document de contrôle
- › Règles de prévention du risque de rupture fragile.

#### → Conception et calcul

- › Présentation des règles de conception et de calcul :
  - › C1 Généralités
  - › C2 Règles de calcul des enveloppes cylindriques, sphériques et coniques soumises à une pression intérieure
  - › C3 Règles de calcul des fonds soumis à une pression intérieure
  - › C4 Règles de calcul des enveloppes cylindriques, sphériques, coniques et des fonds bombés soumis à une pression extérieure
  - › C5 Règles de calcul des enveloppes comportant des ouvertures
  - › C6 Règles de calcul des assemblages à brides boulonnées soumis à une pression intérieure
  - › C7 Règles de calcul des échangeurs de chaleur à plaques tubulaires
  - › C8 Règles de calcul des soufflets pour compensateurs de dilatation
  - › C9 Charges additionnelles autres que la pression
  - › C10 Règles générales d'analyse
  - › C11 Admissibilité des sollicitations variables - Analyse à la fatigue
  - › C12 Règles de calcul des doubles enveloppes.

#### → Fabrication

- › Règles sur les tolérances de fabrication
- › Règles de fabrication des aciers non-alliés, faiblement alliés et alliés
- › Règles de fabrication des aciers inoxydables austénitiques
- › Recommandations pour le choix d'assemblages soudés : Annexe FA1
- › Qualifications relatives au soudage
- › Qualifications relatives au dudgeonnage.

#### → Contrôle et inspection

- › Contrôles destructifs
- › Contrôles non destructifs : étendue des contrôles, critères d'acceptation...
- › Essai de résistance
- › Documentation : dossier de fabrication
- › Inspection.

### EN PARTENARIAT AVEC



Cette formation



Même thématique